Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 76 (2014)

Heft: 10

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Installation et exploitation sûre des toits solaires

L'énergie solaire du toit, thermique ou photovoltaïque, connaît une expansion importante et reste très actuelle, de même que la prévention des accidents.

Beat Burkhalter, Manfred Müller*



Avec le système Firstkönig, une protection permanente contre les chutes est garantie dés que lorsque l'on monte sur le toit. (Photo: Firstkönig)

ment, ne peuvent plus récupérer et doivent être assistées.

Qui est responsable?

La Loi sur l'assurance accident (LAA) et l'Ordonnance en découlant (OPA) stipulent que l'employeur qui donne le travail à effectuer sur le toit est responsable de la sécurité. Cela signifie qu'il doit s'assurer que le travail soit effectué en toute sécurité sur le toit. Selon le Code des obligations (CO), la responsabilité d'un accident peut incomber en partie au maître d'ouvrage, en tant que propriétaire du chantier d'un immeuble. Si l'on peut prouver que l'employeur ou le maître d'ouvrage ont provoqué des blessures corporelles par négligence ou qu'ils n'ont pas respecté les règles reconnues en construction, ils seront poursuivis pénalement. L'employeur est tenu de prendre les mesures appropriées pour que les employés soient attachés lors de travaux sur toits dès une hauteur de chute de 3 m. Le maître d'ouvrage et la direction des travaux doivent aussi mettre des équipements de sécurité adéquats pour les travaux d'entretien. Le maître d'ouvrage doit être conscient qu'il est responsable de son bâtiment et qu'il peut être poursuivi en cas d'accident. La loi prescrit des mesures de sécurité précises pour les travaux sur toits. Concrètement, l'Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) impose les mesures de prévention ci-dessous à prendre par le maître d'ouvrage:

- Lors du montage d'installations solaires, une protection contre les chutes est indispensable dès 3 m de haut (paroi de retenue, pont de ferblantier.)
- Un encordement est nécessaire dès

^{*} Beat Burkhalter et Manfred Müller sont collaborateurs au Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).

une hauteur de chute de 3 m pour les travaux d'entretien (moins de deux journées de travail).

• Une protection permanente contre les chutes, avec accès sûr au toit, doit être définitivement planifiée dès la conception de l'installation.

Dans la plupart des cas, le montage dure plus de deux journées. L'Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), définit les mesures de protections collectives à prendre. Ces dernières présentent l'avantage de protéger toutes les personnes se rendant sur le toit. C'est par exemple le cas avec une protection aux pignons et un pont de ferblantier.

Protections individuelles

Les équipements de protection individuelle contre les chutes comprennent un harnais avec amortisseur de chute, connecteur, corde de sécurité et casque avec jugulaire. Seule la personne qui utilise correctement cet équipement est protégée. Les points d'ancrage correspondants doivent être disponibles pour attacher la corde et résister aux forces exercées en cas de chute. L'expérience montre que les personnes qui travaillent souvent sans protection ne perçoivent pas ou sous-estiment les risques. Souvent, le matériel est insuffisant, voire manquant ou pas adapté à la situation. De plus, l'utilisation efficace d'antichutes nécessitent un savoir spécifique, dispensé lors de formations ad hoc.

A quoi dois-je faire attention pour la pose d'une installation solaire?

Lors du choix des points de fixation, il est important de bien connaître l'état du toit. Monter une installation solaire sur des tuiles qui doivent être remplacées peutêtre dans cinq ans ne fait pas sens. Par contre, l'assainissement prochain d'un toit offre la possibilité d'intégrer une installation qui sera également esthétiquement réussie. Une solution rajoutée peut être installée partout; elle est indépendante du toit existant. Souvent, des installations solaires sont posées sur des toits en fibrociment (ex. Eternit). Attention: ces plaques ne sont pas praticables. Même les nouvelles plaques peuvent se casser si l'on marche dessus, de nombreux accidents le prouvent. Les anciens translucides sont difficiles à reconnaître depuis le dessus car rendus opaques et moussus par le temps. Afin que personne ne chute à travers le toit, des mesures supplémentaires doivent être prises, par



Protection individuelle: un filet évite des chutes lors des travaux sur le toit. (Photo du SPAA)

exemple installer un filet en dessous. Pour de courtes durées, il faut au moins des EPI antichutes. En outre, il faut prévoir des accès et des passerelles pour un accès et un travail sûr.

Entretien des installations solaires

Les installations techniques nécessitent des contrôles périodiques. Ceci concerne aussi les installations solaires.

En outre, les salissures (pollen, poussières, guano, etc.) réduisent le rendement de l'installation.

La pluie, le vent et la neige ne nettoient malheureusement que rarement les modules solaires. Faut-il nettoyer? A quelle fréquence? Cela dépend de différents facteurs et de la situation. Que le toit soit régulièrement parcouru pour contrôles et nettoyages ou seulement rarement est secondaire. Le seul fait qu'il faudra y monter oblige le propriétaire de l'installation, ou l'entreprise de montage, à la concevoir de manière que l'accès, le montage et la maintenance se fassent en toute sécurité. Que le toit soit pentu ou plat, il faut donc pour le moins planifier et monter un système de sécurité à corde ou câble (exigence minimale: points d'ancrage professionnellement disposés selon la norme européenne EN 795).

En pensant dès la planification des installations solaires au nettoyage et à la maintenance, on évite des frais supplémentaires imprévus plus tard. Les installateurs sérieux avertissent leurs clients lors de la planification et contribuent à leur éviter des surprises désagréables pour l'avenir. Si les équipements de sécurité sont déjà posés lors du montage, l'on évite les installations après-coup, toujours beaucoup plus dispendieuses avec leur cortège de transformations et d'adaptations. De nombreux fournisseurs proposent aussi un programme complet pour l'entretien et la maintenance, que ce soit pour leur matériel ou des installations d'autres fournisseurs.

Pour de plus amples informations:

www.spaa.ch www.firstkoenig.ch www.mbr-solar.ch www.suva.ch